

09-10-12

COMPTE RENDU DE LA REUNION DAM-DRH -SNPAM-CGT DU 3 OCTOBRE 2012

En prévision de la journée de grève prévue pour le 4 octobre 2012, le SNPAM/CGT a été reçu à la Défense le 3 octobre 2012 à 10H45. La Délégation CGT était composée des Camarades suivants :

Nicolas MAYER : SG du SNPAM/CGT Bernard MARCO : DDTM 56
Camille PUJOL : DDTM14 Rémi LEMAITRE : CSN LE HAVRE
Steve GARBE : Vedette ARMOISE Bastien SIMONNET : DDTM 33
Bernard PHILIPPE : PAM THEMIS

Pour la DAM : Madame BREHIER (DAM) Monsieur EYMARD (SD/AM)
Monsieur PERRIER (SD/AM Adj)

Pour la DRH : Monsieur CHATAIGNIER (Chef de service chargé des questions sociales) Monsieur HARLE
PERRAIS (Chef Dpt Rémunérations Organisation Réglementation ROR) Monsieur
(Chef Dpt Relations sociales RS)

Cette audience a été accordée dans le cadre de la concertation sociale : « Pourquoi avez vous déposé un préavis de Grève ? Nous ne comprenons pas ? Les sujets évoqués font déjà l'objet d'une attention particulière » dit le représentant de la DRH.

Ce conflit vient de loin, il prend sa source dans la non adéquation des moyens et des missions. Pour la CGT les agents sont amoureux de leur métiers, leur Direction en abuse. Les agents sont en lutte de long terme, larvée lancinante depuis le 21 février 2010 dans toutes les spécialités de nos emplois maritimes. Tant dans les Centres de Sécurité des Navires, que dans le dispositif de Contrôle et de Surveillance, le fond du problème : **c'est le manque de personnel pour assurer des mission dans un contexte de changement lié au durcissement des obligations réglementaires, notamment Européennes tant dans les contrôles des rivières se jetant en mer, que dans la préservation de la ressource halieutique. Nous passons d'un travail de « contrôle » pur à un travail de « contrôle et de préservation de l'environnement »**

La CGT constate que le travail à effectuer se démultiplie entre 4 et 6 fois. Avec quels moyens humains effectuerons nous ces nouvelles missions ?

Ces nouvelles missions seront elles bradées au privé ? Mises à la sous traitance ? Versées au conseils régionaux ?

POUR LA CGT CES MISSIONS DOIVENT ETRE ASSUREES POUR L ETAT PAR DES AGENTS DE L ETAT

Le bilan dressé par le secrétaire général du SNPAM-CGT est sombre :

I°) Situation des Services :

- **ULAM :** La CGT demande l'abrogation **DE L'ARTT ULAM :** Il est inapplicable en l'état, il est INJUSTE, INADAPTE, DISCRIMINATOIRE.
La source principale de ce mal est que les ULAM **doivent être dotées de 8 agents MINIMUM** afin de permettre le travail en deux équipes (de 4 minimum). Après tout en découle et cela permet d'avoir des emplois du temps qui respectent les garanties minimales des agents qui doivent être correctement rémunérés pour les tâches effectuées qui sont **DANGEREUSES et PENIBLES**
Pour résoudre cela nous avons proposé 4 solutions :
 - 1°) Dotez correctement les ULAM en personnels
 - 2°) Négociez **réellement** un ARTT ULAM
 - 3°) la CGT demande une APPLICATION AU FORFAIT INTEGRAL DES ISH et non l'aumône de 250€/mois
 - 4°) Faites bénéficier les personnels de la bonification du 1/5 pour la reconnaissance de la pénibilité.
- **PATROUILLEURS ET VR :** La CGT demande « **un signal fort** » d'engagement pour les régimes de travail pour les moyens hauturiers, les mesures compensatoires et les ISH. La demande exprimée le 7 septembre 2012 à nos deux Ministres Mme BATHO et Mr CUVILLIER a été exprimée de nouveau ce jour par notre Secrétaire Général Nicolas MAYER. Nous demandons la stricte application sur la base de 1607 h annuelles avec une réduction du temps de travail adaptée et une négociation au plus vite sur ce thème.
- Nous rappelons que **ULAM, VR et Patrouilleurs effectuent 67% des contrôles alors qu'il sont 38% des effectifs du DCS.**
- Dans les **Centres de Sécurité des Navires** Comment va être compensé en personnel l'arrivée du travail de la « Jauge » qui va arriver des Douanes ? Avec quels moyens en personnels ? Alors que dans ceux-ci deux agents ont en moyenne 210 navires à contrôler, on arrive dans certains centres à un agent pour plus de 400 navires !!! De plus les agents réclament un régime de travail légal pour toutes les missions à effectuer pour le travail le week-end, les jours fériés, la nuit, embarqués et à l'étranger.
- Dans les services **Cultures Marines** : les agents sont ballotés entre des dérogations au régime hebdomadaire sans base juridique et le refus de l'administration d'appliquer un régime pluri-hebdomadaire en l'absence d'instructions ministérielles ad-hoc. La CGT demande également la restitution du B pension perdu sans compensation en 1997.
- Dans les **Lycées-Maritimes** : Nous demandons la titularisation des agents pouvant y prétendre et des moyens pour assurer des formations qualifiantes aux élèves, afin de travailler dans des métiers de la Pêche ou de la conchyliculture « en tension » mais générateur d'emploi et d'activités économiques.
- Pour l'**ENSM** : Madame BREHIER, Directrice des Affaires Maritimes a déclaré que « les moyens de 2013 seraient identiques à ceux de 2012 ». Les moyens de 2013 seraient de 2M€.

II°) Situations Catégorielles :

- Pour les IAM, nous demandons l'intégration dans un corps d'Ingénieurs et la reconnaissance de la filière option scientifique (OS)
- Nous demandons la mise en place de la bonification 1 sur 5 au titre de la pénibilité pour les agents du DCS et CM et ceux des CSN
- Pour les SGM nous demandons un passage automatique au 8ème échelon de SPGM1 et l'abandon de la PFR pour tous. Nous demandons le passage en technique des syndicats qui font du terrain dans les services CME.
- Le passage de grade C vers B et B vers A reste anecdotique. Nous demandons l'application de la clause de sauvegarde avec un ratio de passage de 30% des SGM vers le corps des TSDD, notamment les SGM NAV/SEC vers le corps des TSDD spécialité navigation sécurité maritime par le biais d'un examen professionnel à l'instar de ce qui c'est fait pour les dessinateurs
- La technicité des SGM spécialité « NAV/SEC » doit être reconnue financièrement au même titre que celle de leurs collègues TSDD.

III°) Plan Général :

La CGT exprime ses inquiétudes sur la mise en place des Budgets Base Zéro (SBBZ) et rappelle que nous n'avons pas été consultés, ni même écoutés... Des difficultés vont vite surgir sur la définition des missions et des postes existants ou à venir.

IV°) En conclusion :

Le SNPAM-CGT a détaillé un grand nombre des revendications des personnels, en rappelant que cette énumération n'était malheureusement pas exhaustive et le SNPAM-CGT demande le recrutement **IMMEDIAT** de :
80 agents pour le DCS et 80 agents pour les CSN
20 agents pour les CM pour faire face aux missions actuelles et celles à venir.

Le SNPAM-CGT rappelle que les pertes dues à l'application de la RGPP se montent à 190 postes rendus.

Nous pouvons noter une certaine écoute de l'administration, voir une écoute certaine. Nous ont-ils pour autant entendus ?
La seule réponse concrète apportée concerne le versement des ISH sujet pour laquelle la DRH concède être « en réflexion »

Des négociations sont en cours, tant en interministérielle (Situation des catégories C en particulier) avec l'abandon de la PFR des catégories C et le passage automatique au 8^{ème} échelon de SPGM1 pour les Syndics des gens de Mer. Nous pouvons apprécier le travail commun DAM/DRH et l'ouverture de la DAM mais le « dur » n'est pas atteint, les dossiers les plus brûlants et complexes ne sont pas encore remis sur le métier, tels que l'ARTT ULAM pour lequel subsiste un blocage.

Le mouvement de grève du 4 octobre dans lequel **TOUS LES MOYENS NAUTIQUES HAUTURIERS SONT RESTES A QUAI, LA FORTE MOBILISATION DANS TOUS LES SERVICES OPERATIONNELS ET NAVIGANTS** a démontré à notre administration de tutelle l'exaspération des agents et l'urgence à mener une véritable négociation, dans le respect des missions et de la réalité du travail réalisé.

LA CGT EST DETERMINEE A DEFENDRE LES MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Pour faire reconnaître cette soif de reconnaissance des agents et notre volonté de relever la tête, notre mobilisation doit être encore plus forte le 23 octobre à partir de 11H00 devant notre ministère à PARIS, et à 14H00 devant le ministère de la Fonction Publique.